

AMAP DE BANNALEC

le 19 mai 2021

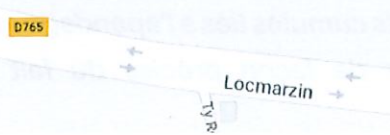
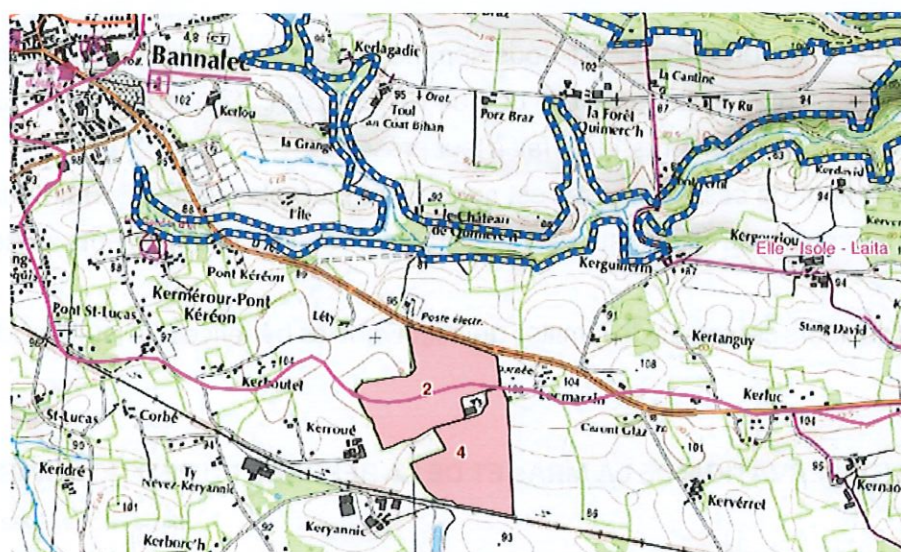
M. le Commissaire enquêteur

Nous sommes une Association de producteurs locaux et de consommateurs engagés pour le **Maintien d'une Agriculture Paysanne**. Nos maîtres-mots sont Local/Agir/Entraide. C'est à ce titre que nous venons vers vous, au regard de l'impact du projet sur deux unités de production faisant partie intégrante de l'Amap.

En effet, nous sommes très inquiets des retombées que pourra avoir l'exploitation soumise à enquête sur leur qualité de production et sur leur pérennité, **AU VU :**

1. DU PLAN D'EPANDAGE PREVU,
2. DU MEMOIRE EN REPONSE DU PETITIONNAIRE A LA MRAe.

Il s'agit de la Ferme de Quimerc'h et de la boulangerie Facteur Mouton. Toutes deux se situent sur le bassin versant des parcelles d'épandage 2 et 4 sur la commune de Bannalec :



1. AU VU DU PLAN D'EPANDAGE :

Comme vous pouvez le constater grâce aux courbes de niveau sur le plan précédent, l'écoulement des effluents sur cette zone se fait dans la lignée directe de leurs parcelles d'exploitation.

OR:

- La Ferme de Quimerch, "Baume Shanti", exploitation agricole, cultive des plantes aromatiques et médicinales, qu'elle transforme et distille pour certaines d'entre elles. ELLE PUISE L'EAU nécessaire à cette exploitation dans **SON PROPRE PUIITS, NON REPERTORIE EN PAGE 45** du dossier 2/2 Pièces supplémentaires n°3 du dossier d'enquête.
Cette activité est soumise à un contrôle annuel drastique de la qualité de l'eau au regard de sa teneur en nitrates, pesticides..., par prescription de 3 cahiers des charges : AB, Nature et Progrès et Simples.
- La boulangerie Facteur Mouton produit des pains issus de farines biologiques et **UTILISE EGALEMENT L'EAU DE CE PUIITS.**
- La perturbation de la qualité reconnue de cette eau de puits mettrait en péril le choix fait de concevoir des produits naturels les plus sains possibles et par là-même l'activité de ces deux entreprises, **CONCERNANT AU TOTAL 6 EMPLOIS** et **PLUSIEURS CENTAINES DE CONSOMMATEURS.**

L'Amap accueille leurs productions et nous sommes au total 68 adhérents à bénéficier des bienfaits de leurs plantes et de la saveur unique de leur pain. D'où le fait que nous tenons à cette qualité, à leurs engagements, et de fait à leur présence.

Mais le rayonnement de ces entreprises est cependant bien plus vaste : Baume Shanti diffuse ses produits naturels sur un plan national et les Facteur Mouton sont présents sur les marchés locaux.

Ce sont ainsi plusieurs centaines de familles qui reçoivent les bénéfices de leurs produits.

2. AU VU DE L'OBSERVATION DE LA MRAe ET DE LA REPONSE DU PETITIONNAIRE :

Dossier 2/ 2 page 239

La MRAe mentionne dans son avis :

2. Prise en compte de l'environnement et de la santé

« Au regard de la présence de nombreuses installations similaires sur le bassin versant, et en particulier de l'élevage porcin immédiatement voisin, les effets cumulés sur les milieux récepteurs devraient être identifiés dans l'étude d'impact et évalués en proportion de la contribution du projet à ces effets. »

OR:

Sur ce point, le pétitionnaire apporte la réponse suivante, page 240 du dossier 2/2 Pièces supplémentaires : **"Les effets cumulés liés à l'épandage en matière de retombées d'ammoniac sont difficiles à évaluer de façon précise du fait des pratiques variables selon les exploitations"**.

Cette réponse ne peut nous rassurer.

EN CONCLUSION :

Nous sollicitons de votre part :

- A MINIMA le déplacement de la zone d'épandage concernée afin qu'elle n'impacte plus le versant de Quimerc'h,
- A MAXIMA LA SUSPENSION DU PROJET au vu de l'incertitude des retombées sur les milieux récepteurs mentionnés ci-dessus,

afin de préserver l'activité économique et écologique des entreprises que nous soutenons et la qualité de consommation des familles utilisant leurs productions.

Pour l'AMAP,
LA COLLEGIALE;

